

L'Association pour la Recherche en
Psychothérapie Psychanalytique offre aux
professionnels un lieu de réflexion théorico-
clinique en référence à la psychanalyse. Elle
rassemble des praticiens de cliniques Adultes,
Enfants, Couples et Familles, en privé ou en
institution.

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE EN PSYCHOTHÉRAPIE PSYCHANALYTIQUE

Proposé en 1986 par le docteur
Bruno Fraschina, le **cube de Necker** fait
référence aux écrits de Douglas Hofstadter.
Ce chercheur a mis en évidence un modèle
de procédure de l'intelligence humaine qui
se retrouve dans diverses formes de
créations, qu'elles soient artistiques
(M.C.Escher), musicales (Bach) ou logiques
(K.Gödel).

Opérant en neurosciences, en
informatique et dans les théories de la
connaissance, sa représentation reste
actuellement pertinente pour notre vision de
la rencontre psychothérapeutique.

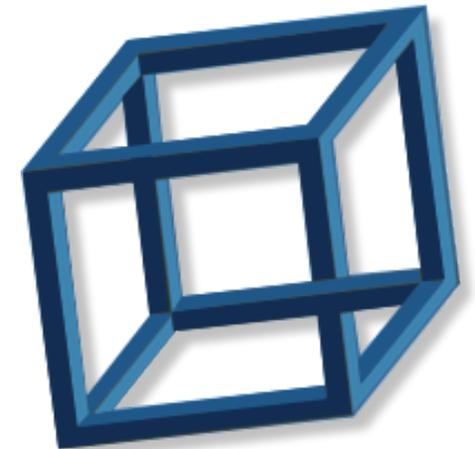
En effet, que serait un travail
analytique sans la considération des
ambiguïtés de perception et la perpétuelle
remise en question de notre connaissance du
monde... **entre réalisme naïf et réalisme
représentatif.**



Pour devenir membre, rendez-vous sur :

<https://www.arpp-psychotherapie-psychanalytique.be/>

Ou mailto : arpp@arpp.be



Asbl

rue du Président, 53
1050 Bruxelles

N° entreprise : 0450.723.663

<https://www.arpp-psychotherapie-psychanalytique.be/>

L'ARPP constitue un **lieu** de formation continue par le biais de séminaires, conférences, journées d'étude, forums, **groupes** de lecture et d'intervision.

Ces **dispositifs** permettent échanges et réflexions autour de thématiques touchant au travail clinique et aux théories en **lien** avec la psychothérapie psychanalytique. Ils ouvrent un espace de **créativité** théorique et technique en réponse notamment aux mutations **cliniques** et sociétales.



Créée en 1979 à l'initiative de psychanalystes et de **psychothérapeutes** d'orientations et de **pratiques** diverses, l'Association pour la Recherche en Psychothérapie visait à promouvoir les **échanges** autour d'expériences, cliniques, l'élaboration de la pratique et de la théorie des psychothérapies ainsi que le développement d'un axe **éthique**.

Suite à une **réflexion** autour de l'**identité** du psychothérapeute psychanalytique, l'association a adopté sa dénomination actuelle, l'ARPP en 1982, signifiant ainsi sa **spécificité** psychanalytique tout en demeurant sensible à d'autres apports.



L'ARPP promeut une clinique de la **rencontre**, chaque fois **originale**, avec un ou des sujets en souffrance psychique dans le respect de leur histoire, de leurs choix et de leurs convictions. Elle vise à l'**épanouissement** de chacun comme être de projet et de société, porteur de désir et cherchant à se dire dans sa singularité.

Elle touche à une qualité de vie personnelle, relationnelle et sociale, propre à chaque individu et à son environnement.

Les fondements de son **éthique** reposent sur la méthode **analytique**, la confidentialité et le respect des principes fondamentaux des droits de la personne

Au fil de son existence, l'ARPP a pu s'ancrer et **grandir** grâce à l'investissement de ses présidents successifs, du CA ainsi qu'à l'apport de ses membres qui ont, par leur implication, nourri la réflexion clinique et le **dynamisme** de l'association.

L'ARPP est une des instances fondatrices de la Fédération Francophone Belge pour la Psychothérapie psychanalytique, **FFBPP**, créée en 1994. Elle en est aussi le pôle associatif offrant un processus de formation continue. Elle y siège aux côtés d'instituts de formations spécifiques agréés.

Au niveau européen, l'ARPP, via la FFBPP, a rejoint l'**EFPP** (European Federation for Psychoanalytic Psychotherapy). La charte de celle-ci, signée à Londres en 1991, vise à la promotion, au développement et à la défense de la psychothérapie psychanalytique.

L'ARPP est membre de la **CAOP** – Confédération des Associations d'Orientations Psychanalytiques -



*Nous considérons que la psychothérapie est un **métier** spécifique. Il s'apprend à travers une **formation**, un travail psychothérapeutique personnel et une **pratique** supervisée.*

*Accessible aux professionnels de la santé, il peut l'être aussi à d'autres disciplines, dont l'**apport** peut élargir et dynamiser la **réflexion** et la pratique, pour autant que ces professionnels puissent faire preuve d'une **formation** approfondie et reconnue.*